



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 07 AVRIL 2026 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Les Padeloups

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de la route ;
- Vu la demande du 26.03.2026, par la société PARERA pour le compte d'ENEDIS, 32 rue de la Tuilerie – 37750 SAINT-AVERTIN ;
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de génie civil pour raccordement au réseau ENEDIS de production photovoltaïque, aux Padeloups, à HENRICHEMONT, à compter du 15.04.2026 et ce pendant 180 jours calendaires ;
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à la société PARERA pour le compte d'ENEDIS, 32 rue de la Tuilerie – 37750 SAINT-AVERTIN, sis Les Padeloups – 18250 Henrichemont à compter du 15.04.2026 et ce pendant 180 jours calendaires ;

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par la société PARERA.

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et la société PARERA sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Le Maire,
Frank JANSONNIE

Publié sur le site de la commune le 18.04.2026

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

09 AVR. 2026

